FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2007-409 DU 31 AOUT 2007

Autorisant Monsieur Moussa Babatoundé LATOUNDJI à renoncer à la nationalité béninoise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2007-300 du 17 juin 2007 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2007-368 du 03 août 2007 qui l'a modifié ;

Vu le décret n° 2006-395 du 31 juillet 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice Chargé des Relations avec les Institutions ;

Vu le décret n° 2006-748 du 31 décembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères ;

Vu la requête de Monsieur Moussa Babatoundé LATOUNDJI et l'ensemble des pièces produites ;

Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 août 2007 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Monsieur Moussa Batoundé LATOUNDJI, de nationalité béninoise, né le 13 août 1978 à Porto-Novo (Bénin), fils de Moussiliou LATOUNDJI et de Amoudatou AFFO est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par le nommé Moussa Babatoundé LATOUNDJI, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 août 2007

Par le Président de la République,de
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I.

Le Ministre des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Africaine, de la
Francophonie et des Béninois
de l'Extérieur,

Moussa OKANLA.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des Droits
de l'Homme,

Gustave ANANI CASSA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HAC 2 HCJ 2 SG/MJLDH 4 MDCIABE 4 AUTRES MINISTERES 24 AMBASSADE BENIN/ALLEMAGNE 2 DGBM-DCF- DGTCP- DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERRESE 1 JO 1.